

« DIRCOM MF »
Société par actions simplifiée au capital de 300 000 €

- : -

Siège social : LA TALAUDIERE (Loire)
Pôle de la Viande – 55 Allée de la Halle

- : -

R.C.S. : SAINT ETIENNE 987 836 970

DECISION DU PRESIDENT

EN DATE DU 10 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six

Le dix mars à dix-huit heures quarante cinq

Au siège social de la société « DF FINANCES » sis à SAINT JUST SAINT RAMBERT (Loire) ZAC des Peyrardes – 9 Allée La Forézienne.

Le Président de la société, rappelle que Monsieur Christophe POULAIN a été nommé, pour une durée égale à celles de ses propres fonctions, aux fonctions de Directeur Général chargé de l'assister dans ses fonctions.

Le Président rappelle la situation tendue de la société.

Il donne toutes explications sur les dysfonctionnements de la mission de Direction Générale, à l'origine de ces difficultés.

Le président rappelle les agissements contraires à la bonne gestion de la société.

Ainsi, ce jour, le Président rappelle que Monsieur Christophe POULAIN Directeur Général a été convoqué, par courrier recommandé en date du 2 mars 2026, à une réunion intervenue le 9 mars 2026 à 15 heures 30 dans les bureaux situés à LA TALAUDIERE (Loire), afin d'évoquer et d'apprécier les conditions d'exercice du mandat de Directeur Général.

Cet entretien était destiné à permettre à Monsieur Christophe POULAIN de s'expliquer quant aux griefs qui lui étaient faits.

Les explications données n'étant pas suffisantes, le Président décide de le révoquer à compter du 10 mars 2026.

La présente révocation a lieu dans le strict respect du principe du contradictoire et des droits de la défense et elle n'a pas lieu dans des conditions vexatoires.

Cette révocation prend effet au 10 mars 2026.

LE PRESIDENT
« 2VVR »
Rep par M. Arnaud PASCAL

